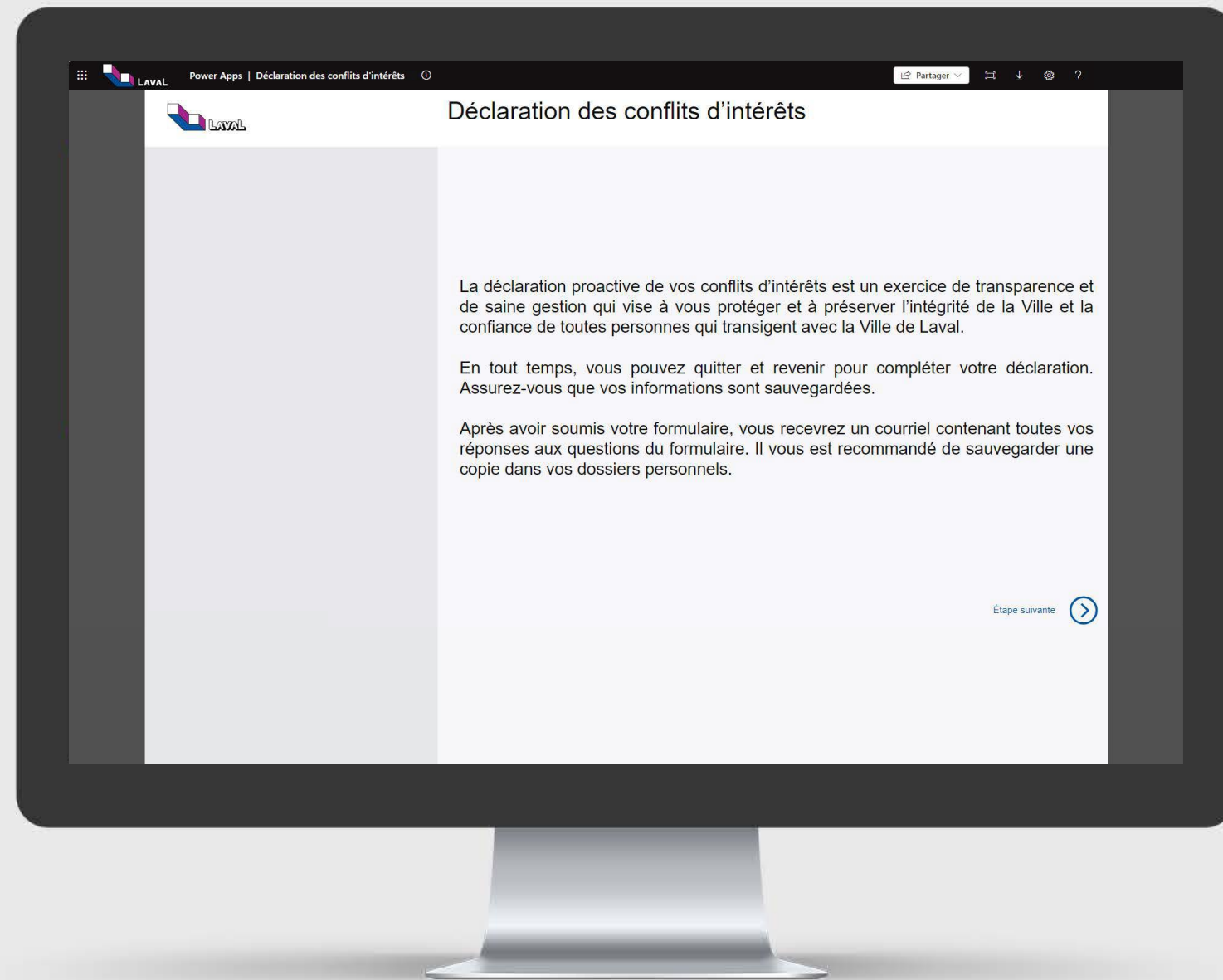



Déclaration de conflit d'intérêts

Application pour la déclaration

Formulaire en ligne pour la déclaration de conflit d'intérêts



Formulaire en ligne pour la déclaration de conflit d'intérêts (suite)



Déclaration des conflits d'intérêts

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts?

Toute situation où les intérêts personnels d'un employé entrent en conflit avec ceux de la Ville de Laval ou avec l'intérêt public est considérée comme étant un conflit d'intérêts (conflit d'intérêts réel).

Toute situation qui, aux yeux d'une personne raisonnablement informée, soulève un doute raisonnable de croire à l'existence d'un tel conflit (conflit d'intérêts apparent).

Une situation de conflit d'intérêts comprend également une situation qui est susceptible de développer ou de présenter ultérieurement un conflit d'intérêts (conflit d'intérêts potentiel).

Le Règlement L-12437 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Laval encadre les situations de conflit d'intérêts ainsi que leur gestion.

7.2- Conflit d'intérêts

7.2.1- L'employé doit éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts.

Toute situation de conflit d'intérêts doit être divulguée par l'employé à son gestionnaire et au BIELT à l'aide du formulaire disponible sur l'intranet de la Ville.

Le gestionnaire et l'employé doivent convenir des mesures de gestion de cette situation de conflit d'intérêts.

L'employé qui, à son insu ou contre sa volonté, se trouve en situation de conflit d'intérêts n'enfreint pas ce Code. Cependant, dès qu'il en a connaissance, il doit le divulguer à son gestionnaire et au BIELT à l'aide du formulaire disponible sur l'intranet de la Ville.

8- Prévention, signalement et sanction

8.1-Mécanisme de prévention

L'employé qui croit être placé dans une situation susceptible de contrevenir au Code doit le divulguer immédiatement à son gestionnaire, son directeur ou le chef éthique et conformité du BIELT. Dans le cas du directeur général, il doit en aviser le Comité exécutif.


Le gestionnaire doit mettre en place des mécanismes de prévention et de gestion des situations à risque et de détection des manquements au Code.

L'employé et le gestionnaire peuvent communiquer avec le chef éthique et conformité du BIELT pour toute information ou tout conseil relatif à l'application du Code.

← Étape précédente

Étape suivante →

Formulaire en ligne pour la déclaration de conflit d'intérêts (suite)



Déclaration des conflits d'intérêts

Intérêt pécuniaire

Exemples:

- Je détiens 10% des parts de la société XYZ qui a récemment soumissionné sur un contrat à la Ville.
- Les entreprises familiales, les biens immobiliers, les immeubles destinés à la location qui ne servent pas à votre usage personnel, les fiducies dont vous êtes bénéficiaire, etc.

Les titres ou intérêts suivants n'ont pas à être déclarés :

- Fonds communs de placement;
- Actions de sociétés publiques cotées en bourse;
- Les certificats de placement garantis, obligations d'épargne et les instruments financiers du même genre (par exemple : un compte d'épargne détenu dans une institution financière, un compte d'épargne libre d'impôt (CELI), d'un régime enregistré d'épargne-étude (REEE), d'un placement dans un fonds mutuel);
- Les rentes et les polices d'assurance-vie;
- Les droits en matière de pension ou autres bénéfices d'un ancien employeur (par exemple : intérêts dans un régime de retraite, un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), un régime de prestation aux employés, d'une participation au Fonds de solidarité du Québec, etc

1 - Je détiens des intérêts pécuniaires sur le territoire lavallois ou dans une entreprise qui a ou est susceptible d'avoir une relation d'affaires avec la Ville.

Non
 Oui

← Étape précédente

🏠

Étape suivante →

Formulaire en ligne pour la déclaration de conflit d'intérêts (suite)



Déclaration des conflits d'intérêts

Liens de subordination - familiaux, d'amitiés, d'affaires

Exemples :

- Mon fils fait partie de l'équipe dont je suis le superviseur.
- Je dirige un service où mon frère travaille.

7 - Je suis le supérieur hiérarchique (immédiat ou non) ou je relève d'un membre de ma famille ou d'un partenaire d'affaires ou de toute personne avec qui j'entretiens d'étroites relations.

Non
 Oui

← Étape précédente

🏠

Étape suivante →

Février 2024

Courriels de suivi

Courriels en lien avec le projet de déclaration des conflits d'intérêts

1. Déclaration de conflit d'intérêts (première année – Jour 0)

Objet : *Déclaration annuelle des conflits d'intérêts*

Bonjour,

Afin de faciliter l'application des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Laval en matière d'intégrité et d'éthique, un nouveau mécanisme a été implanté pour simplifier la divulgation des conflits d'intérêts. Cette nouvelle directive assure la transparence du processus et la saine gestion des conflits d'intérêts.

Une gestion adéquate des situations de conflit d'intérêts permet de préserver votre impartialité, votre objectivité et votre indépendance dans l'exercice de vos fonctions.

Désormais, tous les employés ont l'obligation de remplir une déclaration de conflit d'intérêts en ligne. Celle-ci doit être faite :

- annuellement;
- au moment de l'embauche, lors d'une promotion ou d'une nomination;
- dès qu'il se trouve dans une nouvelle situation qui soulève un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel.

Nous vous invitons à visionner cette courte vidéo qui explique brièvement les conflits d'intérêts à partir d'exemples concrets. Le Guide de l'employé et la section dédiée sur l'intranet peuvent également vous aider à mieux comprendre cette nouvelle directive. De plus, votre gestionnaire et les experts du BIELT peuvent répondre à vos questions en toute confidentialité.

À partir de la date de réception de ce courriel, vous disposez de 30 jours pour remplir le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts à : [\(insérer le lien Power App\)](#).

Je fais ma part en matière d'éthique et d'intégrité!

Bureau d'intégrité et d'éthique de Laval/Terrebonne (BIELT)



2. Déclaration de conflit d'intérêts (à partir de 2024 – Jour 0)

Objet : *Déclaration annuelle des conflits d'intérêts*

Bonjour,

C'est le temps de faire votre déclaration de conflit d'intérêts annuelle.

Nous vous rappelons que cette démarche découle de la directive de la Ville sur la déclaration obligatoire des conflits d'intérêts. Celle-ci doit être remplie :

- annuellement;
- au moment de votre embauche, lors d'une promotion ou d'une nomination;
- dès que vous vous retrouvez dans une nouvelle situation qui soulève un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel.

Vous disposez des ressources suivantes pour faire votre déclaration :

- Une section dédiée dans l'intranet;
- Un guide de l'employé;
- Une vidéo explicative sur les conflits d'intérêts;

De plus, votre gestionnaire et les experts du BIELT peuvent répondre à vos questions en toute confidentialité.

Vous avez 30 jours à partir de la réception de ce courriel pour remplir le formulaire de déclaration des conflits d'intérêts à **(insérer le lien Power App)**.

Je fais ma part en matière d'éthique et d'intégrité!

Bureau d'intégrité et d'éthique de Laval/Terrebonne (BIELT)



3. Rappel – Déclaration des conflits d'intérêts (Jour 15)

Objet : *Rappel – Déclaration des conflits d'intérêts*

Bonjour,

Ce message est un rappel en lien avec votre obligation de remplir annuellement votre déclaration de conflits d'intérêts.

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Laval énonce les exigences et les attentes de cette dernière en matière d'intégrité et d'éthique. Une gestion adéquate des situations de conflit d'intérêts permet de préserver votre impartialité, votre objectivité et votre indépendance dans l'exercice de vos fonctions.

Conformément à la directive de la Ville sur la déclaration des conflits d'intérêts, vous devez remplir votre déclaration :

- annuellement;
- au moment de votre embauche, lors d'une promotion ou d'une nomination;
- dès que vous vous retrouvez dans une nouvelle situation qui soulève un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel.

Vous disposez des ressources suivantes pour faire votre déclaration :

- Une section dédiée dans l'intranet;
- Un guide de l'employé;
- Une vidéo explicative sur les conflits d'intérêts;

De plus, votre gestionnaire et les experts du BIELT peuvent répondre à vos questions en toute confidentialité.

Vous disposez maintenant de 15 jours à partir de la réception de ce courriel pour remplir votre formulaire de déclaration en ligne à **(insérer le lien Power App)**.

Je fais ma part en matière d'éthique et d'intégrité!

Bureau d'intégrité et d'éthique de Laval/Terrebonne (BIELT)



4. Dernier rappel – déclaration des conflits d'intérêts (Jour 30)

Objet : *Dernier rappel – Déclaration des conflits d'intérêts*

Bonjour,

Si vous recevez ce courriel, c'est que votre gestionnaire n'a toujours pas reçu votre formulaire obligatoire de déclaration des conflits d'intérêts. Tous les employés doivent s'y conformer afin de maintenir la confiance des citoyens, de vos collègues et votre gestionnaire. Veuillez le remplir dans les plus brefs délais : [\(insérer le lien Power App\)](#)

Conformément à la directive de la Ville sur la déclaration des conflits d'intérêts, vous devez remplir votre déclaration :

- annuellement;
- au moment de votre embauche, lors d'une promotion ou d'une nomination;
- dès que vous vous retrouvez dans une nouvelle situation qui soulève un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel.

Vous disposez des ressources suivantes pour faire votre déclaration :

- Une section dédiée dans l'[intranet](#);
- [Un guide de l'employé](#);
- [Une vidéo](#) explicative sur les conflits d'intérêts;

De plus, votre gestionnaire et les experts du [BIELT](#) peuvent répondre à vos questions en toute confidentialité.

Je fais ma part en matière d'éthique et d'intégrité!

Bureau d'intégrité et d'éthique de Laval/Terrebonne (BIELT)



5. Accusé réception du formulaire de déclaration de conflit d'intérêts (statut – soumis)

Objet : Accusé réception du formulaire de déclaration de conflit d'intérêts

Bonjour,

Votre formulaire de divulgation de conflit d'intérêts a été soumis à votre gestionnaire avec succès.

Statut – soumis	
Nom de l'employé	
Fonction occupée	
Date de la déclaration	
Statut	
Nom du gestionnaire	

Vous avez déclaré les situations suivantes.

Q1 : Intérêt pécuniaire

Je détens directement ou indirectement des intérêts pécuniaires dans une entreprise qui a une relation d'affaires avec la Ville ou qui est susceptible d'avoir une relation d'affaires avec la Ville.

Réponse : Non

Q2 : Autre emploi – activité externe

J'exerce des activités externes (rémunérées ou non) liées à mon expertise professionnelle ou à mes fonctions à la Ville qui sont susceptibles d'entrer en conflit avec les intérêts de la Ville.

Réponse : Oui

Déclaration 1	
Nom de l'organisme	
NEQ	
Nature de vos activités	
Remarque	
Déclaration 2	
Nom de l'organisme	
NEQ	
Nature de vos activités	
Remarque	

Q3 : Autre emploi – activité externe

J'exerce une fonction de dirigeant ou d'administrateur dans une entreprise qui a une relation d'affaires avec la Ville ou qui est susceptible d'avoir une relation d'affaires avec la Ville.

Réponse : Non

Q4 : Avant mandat

Dans le cadre de mes fonctions à la Ville, je pourrais être appelé à traiter avec des représentants d'une entreprise pour laquelle j'ai travaillé au cours des 24 derniers mois.

Réponse : Non

Q5 : Après mandat

Je participe à un processus d'embauche afin d'obtenir un emploi auprès d'un fournisseur de la Ville avec qui j'ai transigé au cours des 12 derniers mois dans le cadre de mes fonctions.

Réponse : Non

Q6 : Liens familiaux, d'amitié ou d'affaires

Un membre de ma famille ou une personne avec qui j'entretiens d'étroites relations occupe une fonction ou détient directement ou indirectement des intérêts pécuniaires dans une entreprise qui a une relation d'affaires avec la Ville ou qui est susceptible d'avoir une relation d'affaires avec la Ville.

Réponse : Non

Q7 : Liens familiaux ou de proximité, relation de subordination

Je suis le supérieur hiérarchique (immédiat ou non) ou je relève d'un membre de ma famille ou d'une personne avec laquelle j'entretiens d'étroites relations.

Réponse : Non

Q8 : Autre

Je déclare tout autre intérêt, avantage, geste ou situation susceptible d'influencer mon jugement au détriment des intérêts de la Ville ou qui pourrait laisser croire que mon jugement est influencé.

Commentaires : Ceci est mon commentaire

Nous vous rappelons que la déclaration annuelle de vos conflits d'intérêts n'exclut aucunement les obligations de déclarer tout conflit d'intérêts qui survient en cours d'année.

Je fais ma part en matière d'éthique et d'intégrité!

Bureau d'intégrité et d'éthique de Laval/Terrebonne (BIELT)

BIELT



6. Accusé réception des mesures convenues pour la gestion des conflits d'intérêts (statut – confirmé)

Objet : Mesures convenues pour la gestion d'un conflit d'intérêts

Bonjour,

Le présent courriel résume les mesures que vous avez identifiées avec votre gestionnaire pour gérer les situations de conflits d'intérêts que vous avez déclarées.

Résumé des informations	
Nom de l'employé	
Fonction occupée	
Date de la déclaration	
Statut	
Nom du gestionnaire	
Évaluation globale des risques	

Vous avez divulgué les situations suivantes.

Questions (Q1 à Q8 et réponses)

Q1 : Intérêt pécuniaire

Je détiens directement ou indirectement des intérêts pécuniaires dans une entreprise qui a une relation d'affaires avec la Ville ou qui est susceptible d'avoir une relation d'affaires avec la Ville.

Réponse : Non

Q2 : Autre emploi – activité externe

J'exerce des activités externes (rémunérées ou non) liées à mon expertise professionnelle ou à mes fonctions à la Ville qui sont susceptibles d'entrer en conflit avec les intérêts de la Ville.

Réponse : Oui

Déclaration 1	
Nom de l'organisme	
NEQ	
Nature de vos activités	
Remarque	
Évaluation des risques	
Mesures convenues	
Déclaration 2	
Nom de l'organisme	
NEQ	
Nature de vos activités	
Remarque	
Évaluation des risques	
Mesures convenues	

Q3 : Autre emploi – activité externe

J'exerce une fonction de dirigeant ou d'administrateur dans une entreprise qui a une relation d'affaires avec la Ville ou qui est susceptible d'avoir une relation d'affaires avec la Ville.

Réponse : Non

Q4 : Avant mandat

Dans le cadre de mes fonctions à la Ville, je pourrais être appelé à traiter avec des représentants d'une entreprise pour laquelle j'ai travaillé au cours des 24 derniers mois.

Réponse : Non

Q5 : Après mandat

Je participe à un processus d'embauche afin d'obtenir un emploi auprès d'un fournisseur de la Ville avec qui j'ai transigé au cours des 12 derniers mois dans le cadre de mes fonctions.

Réponse : Non

Q6 : Liens familiaux, d'amitié ou d'affaires

Un membre de ma famille ou une personne avec qui j'entretiens d'étroites relations occupe une fonction ou détient directement ou indirectement des intérêts pécuniaires dans une entreprise qui a une relation d'affaires avec la Ville ou qui est susceptible d'avoir une relation d'affaires avec la Ville.

Réponse : Non

Q7 : Liens familiaux ou de proximité, relation de subordination

Je suis le supérieur hiérarchique (immédiat ou non) ou je relève d'un membre de ma famille ou d'une personne avec laquelle j'entretiens d'étroites relations.

Réponse : Non

Q8 : Autre

Je déclare tout autre intérêt, avantage, geste ou situation susceptible d'influencer mon jugement au détriment des intérêts de la Ville ou qui pourrait laisser croire que mon jugement est influencé.

Commentaires : Ceci est mon commentaire

Nous vous rappelons que la déclaration annuelle de vos conflits d'intérêts n'exclut aucunement les obligations de divulguer tout conflit d'intérêts qui survient en cours d'année.

Je fais ma part en matière d'éthique et d'intégrité!

Bureau d'intégrité et d'éthique de Laval/Terrebonne (BIELT)

BIELT



**SERVICE
DE POLICE
DE LAVAL**

7. Courriel au gestionnaire (statut – soumis/ Jour 0)

Objet : Formulaire de déclaration de conflit d'intérêts d'un employé

Bonjour,

Prénom NOM a soumis une déclaration de conflit d'intérêts à votre attention. Nous vous invitons à prendre connaissance de cette déclaration afin d'en assurer le suivi et la gestion.

Lorsque l'employé déclare un conflit d'intérêts, il est important de le rencontrer afin :

- d'obtenir plus de précisions;
- de discuter avec lui des conséquences que pourrait engendrer la situation, notamment en ce qui concerne sa crédibilité professionnelle, les impacts sur ses proches, ses collègues, son service ainsi que sur la confiance des citoyens à l'égard de la Ville;
- d'identifier, en concertation avec l'employé, les mesures qu'il doit prendre pour éliminer ou atténuer la situation de conflit d'intérêts;
- demander à l'employé de mettre à jour sa déclaration électronique pour souligner tout changement.

Si vous avez un doute en ce qui concerne une situation, qu'il s'agisse d'établir l'existence d'un conflit ou de déterminer les mesures à prendre pour le gérer adéquatement, ou si vous avez des questions sur le processus de déclaration, communiquez avec le BIELT à l'adresse ethique@laval.ca. Nos experts en éthique sauront vous accompagner en toute confidentialité.

Bureau d'intégrité et d'éthique de Laval/Terrebonne (BIELT)



8. Courriel au gestionnaire (statut – soumis / Jour 15)

Objet : Formulaire de déclaration de conflit d'intérêts d'un employé

Bonjour,

Ce message est un rappel que Prénom NOM a soumis une déclaration de conflit d'intérêts à votre attention. Veuillez prendre connaissance de cette déclaration afin d'en assurer le suivi et la gestion.

Lorsque l'employé déclare un conflit d'intérêts, il est important de le rencontrer afin :

- d'obtenir plus de précisions;
- de discuter avec lui des conséquences que pourrait engendrer la situation, notamment en ce qui concerne sa crédibilité professionnelle, les impacts sur ses proches, ses collègues, son service ainsi que sur la confiance des citoyens à l'égard de la Ville;
- d'identifier, en concertation avec l'employé, les mesures qu'il doit prendre pour éliminer ou atténuer la situation de conflit d'intérêts;
- demander à l'employé de mettre à jour sa déclaration électronique pour souligner tout changement.

Si vous avez un doute en ce qui concerne une situation, qu'il s'agisse d'établir l'existence d'un conflit ou de déterminer les mesures à prendre pour le gérer adéquatement, ou si vous avez des questions sur le processus de déclaration, communiquez avec le BIELT à l'adresse ethique@laval.ca. Nos experts en éthique sauront vous accompagner en toute confidentialité.

Bureau d'intégrité et d'éthique de Laval/Terrebonne (BIELT)



9. Courriel au gestionnaire (statut – soumis / Jour 30)

Objet : Formulaire de déclaration de conflit d'intérêts d'un employé

Bonjour,

Si vous recevez ce courriel, c'est que votre employé Prénom NOM n'a toujours pas reçu votre évaluation des risques et les mesures convenues pour gérer les situations de conflit d'intérêts.

Veuillez prendre connaissance de cette déclaration afin d'en assurer le suivi et sa gestion.

Lorsque l'employé déclare un conflit d'intérêts, il est important de le rencontrer afin :

- d'obtenir plus de précisions;
- de discuter avec lui des conséquences que pourrait engendrer la situation, notamment en ce qui concerne sa crédibilité professionnelle, les impacts sur ses proches, ses collègues, son service ainsi que sur la confiance des citoyens à l'égard de la Ville;
- d'identifier, en concertation avec l'employé, les mesures qu'il doit prendre pour éliminer ou atténuer la situation de conflit d'intérêts;
- demander à l'employé de mettre à jour sa déclaration électronique pour souligner tout changement.

Si vous avez un doute en ce qui concerne une situation, qu'il s'agisse d'établir l'existence d'un conflit ou de déterminer les mesures à prendre pour le gérer adéquatement, ou si vous avez des questions sur le processus de déclaration, communiquez avec le BIELT à l'adresse ethique@laval.ca. Nos experts en éthique sauront vous accompagner en toute confidentialité.

Bureau d'intégrité et d'éthique de Laval/Terrebonne (BIELT)





Merci!